

Chlore choc 20 g



Code du produit
135 020 ---

Désinfectant rapide stabilisé pour les eaux de piscines.

Utilisation

- Traitement de choc.
- Traitement désinfectant pour l'élimination des bactéries, virus, champignons et algues.
- Remonte rapidement le taux de chlore en prévision d'orage ou de forte affluence de baigneurs dans la piscin

Composition

Acide trichloroisocyanurique (550 g/kg).

Conforme à l'EN 15032 : Produit chimique utilisé dans le traitement des eaux de piscines : Acide trichloroisocyanurique.

Spécifications

Tablette	20 g
Teneur en chlore	50 %
Humidité	0,5 % max.
pH (solution 1 %)	2,7 à 3,3
Stéarate de magnésium = SANS	

Sécurité

Les informations de dangerosité et de sécurité sont mentionnées sur la FDS (fiche de données de sécurité).

Pictogrammes de danger spécifiques à CHLORE CHOC 20 G :



ATTENTION

Utilisez les produits biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. TP2.

Avantages produit

- Chloration rapide.
- Rattrape une eau verte ou trouble.
- Dissolution rapide sans dépôt.
- Teneur de 50 % en chlore disponible stabilisé.



Mode d'emploi

Piscine familiale :

L'apport de CHLORE CHOC 20 G est pratiqué au niveau du skimmer, en l'absence de tout autre produit chimique, la filtration étant en marche, ou bien par un diffuseur flottant

Dosages :

Chloration choc lors de la mise en service, ou pour rattraper une eau verte ou trouble : 7 à 10 pastilles /10m³ d'eau, dans le skimmer, filtration en marche forcée

En traitement régulier : 1 pastille /10m³ d'eau remonte le taux de chlore de 1 mg/l. Disposer les pastilles dans le skimmer, filtration en marche.

Surveiller le taux de stabilisant, qui doit être inférieur à 75 mg/l. En cas d'excès de stabilisant, procéder à un important renouvellement d'eau, à l'occasion d'un lavage de filtre prolongé, ou pratiquer une vidange partielle du bassin.

Conditionnements

En pot de 1kg, seaux de 5kg, 10kg, 25kg.

Emballages agréés UN.